

tenue sous la présidence de Monsieur GROS, assisté
de Madame DEFFONTAINES et Madame DOBRY, Conseillères
Madame LECARD, Rapporteure publique
En présence de Monsieur HAAG, Greffier

09 heures 00

01)	DOSSIER N° 2506140	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet d'une demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 20.06.2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur P	PAPAZIAN (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
02)	DOSSIER N° 2506550	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet de la demande de délivrance de titre de séjour + OQTF sans délai et fixation du pays de destination + IRTF de deux ans – Arrêté du 18.07.2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur K	L'ILL LEGAL (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DU VAL D'OISE		
03)	DOSSIER N° 2406450	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	Refus de renouvellement de titre de séjour - Décision implicite		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur H	Maître GAUDRON Chloé	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

04)	DOSSIER N° 2507391	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 04/06/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	R	Maître GAUDRON Chloé	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
05)	DOSSIER N° 2507379	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 04/12/2023		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur H	Maître GAUDRON Chloé	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
06)	DOSSIER N° 2507876	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 24/07/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur R	Maître PARTOUCHE Sacha-Abraham (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
07)	DOSSIER N° 2507877	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 24/07/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame R	Maître PARTOUCHE Sacha-Abraham (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

08)	DOSSIER N° 2507424	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 30/07/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame D	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
09)	DOSSIER N° 2506562	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet de la demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination - Décision du 15/07/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame B	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
10)	DOSSIER N° 2506578	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet de la demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination - Décision du 30/06/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame I	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
11)	DOSSIER N° 2507898	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 30/07/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame D	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

12)	DOSSIER N° 2505746	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 19/06/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur D	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
13)	DOSSIER N° 2500455	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur D	Monsieur D	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
14)	DOSSIER N° 2505748	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 19/06/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame D	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
15)	DOSSIER N° 2603609	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour + obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours + pays de renvoi + interdiction de retour d'un an : arrêté du 24/03/2026		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame D	SELARL CHAVKHALOV & MILCENT (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

16)	DOSSIER N° 2505747	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 19/06/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame D	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
17)	DOSSIER N° 2603608	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	Refus d'admission au séjour + obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours + pays de renvoi + interdiction de retour d'une durée d'un an : arrêté du 24/03/2026		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame D	SELARL CHAVKHALOV & MILCENT (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
18)	DOSSIER N° 2505745	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 19/06/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame T	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
19)	DOSSIER N° 2603610	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	Refus de renouvellement d'une carte de séjour temporaire + obligation de quitter le territoire français dans un délai de trente jours + pays de renvoi + interdiction de retour d'un an : arrêté du 24/03/2026		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame T	SELARL CHAVKHALOV & MILCENT (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

20)	DOSSIER N° 2500965	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour portant la mention "vie privée et familiale" - décision implicite		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame T	Madame T	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
21)	DOSSIER N° 2507731	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 07/08/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur D	Maître AIRIAU Steven (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
22)	DOSSIER N° 2406870	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour (décision implicite)		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur D	Maître CHEBBALE Sandrine (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
23)	DOSSIER N° 2406875	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	Refus de titre de séjour (décision implicite)		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame DE	Maître CHEBBALE Sandrine (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

24)	DOSSIER N° 2507732	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Refus d'admission au séjour + OQTF avec délai de 30 jours et fixation du pays de destination - Arrêté du 07/08/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame H	Maître AIRIAU Steven (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
25)	DOSSIER N° 2506518	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet d'une demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination - Décision du 21/03/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame	Maître BERRY Claude	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
26)	DOSSIER N° 2506517	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet d'une demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination - Décision du 21/03/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame T	Maître BERRY Claude	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
27)	DOSSIER N° 2506558	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet d'une demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination - Décision du 04/04/2025		
	Nom des parties	Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur B	Maître CARRAUD Gabriella (Cour)	
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE

09 heures 00

28)	DOSSIER N° 2506560	RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet d'une demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination - Décision du 04.04.2025		
Nom des parties		Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame B	Maître CARRAUD Gabriella (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
29)	DOSSIER N° 2506583	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet d'une demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination + IRTF de deux ans - Décision du 20.06.2025		
Nom des parties		Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur S	Maître SNOECKX Hélène (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
30)	DOSSIER N° 2506584	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet d'une demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination + IRTF d'un an - Décision du 15.04.2025		
Nom des parties		Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Madame A	Maître SNOECKX Hélène (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		
31)	DOSSIER N° 2506585	RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY	
Titre de l'affaire	OQTF 6 mois : Rejet d'une demande d'admission au séjour + OQTF avec délai trente jours et fixation du pays de destination + IRTF d'un an - Décision du 15.04.2025		
Nom des parties		Représentants des parties	DISPENSE DE CONCLUSIONS
Demandeur	Monsieur A	Maître SNOECKX Hélène (Cour)	DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN		

09 heures 00

32)

DOSSIER N° 2501290

RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES

Titre de l'affaire Fixation du pays de destination (arrêté du 11/10/2024)

Nom des parties

Demandeur

Monsieur A

Défendeur

PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN

Représentants des parties

Monsieur A

DISPENSE DE CONCLUSIONS

DE LA RAPPORTEURE PUBLIQUE

Arrêté le 18/06/2026

**Pour la présidente empêchée,
le premier vice-président**

Michel RICHARD

tenue sous la présidence de Monsieur GROS, assisté
de Madame DEFFONTAINES et Madame DOBRY, Conseillères
En présence de Madame LECARD, Rapporteuse publique
Monsieur HAAG, Greffier

11 heures 00

01) DOSSIER N° 2406342 RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY

Titre de l'affaire Refus de regroupement familial : arrêté du 27/06/2024

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur L	Maître BOUKARA Nohra
Défendeur	PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST, PRÉFET DU BAS-RHIN	

02) DOSSIER N° 2309238 RAPPORTEURE: Madame Léa DEFFONTAINES

Titre de l'affaire Refus d'autorisation à concourir pour 2024 au recrutement de maître des requêtes en service
extraordinaire par la voie « action publique »

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur S	Monsieur SINGELLOS Nicolas
Défendeur	INSTITUT NATIONAL DU SERVICE PUBLIC	CENTAURE AVOCATS (Cour)

03) DOSSIER N° 2304467 RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY

Titre de l'affaire Maintien en disponibilité d'office pour raison de santé - Décision du 11/05/2023

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur D	Monsieur D
Défendeur	OFFICE NATIONAL DES FORETS	SELARL DRAI AVOCATS ASSOCIÉS

tenue sous la présidence de Monsieur GROS, assisté
de Madame DEFFONTAINES et Madame DOBRY, Conseillères
En présence de Madame LECARD, Rapporteuse publique
Monsieur HAAG, Greffier

11 heures 30

01)	DOSSIER N° 2402994	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS
Titre de l'affaire	Refus de l'indemnité de sujétions REP en application du décret n°2022-1534 du 08/12/2022 (décision implicite) et recours en indemnisation de préjudice	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame C	Madame C
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
02)	DOSSIER N° 2402995	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS
Titre de l'affaire	Refus de l'indemnité de sujétions REP en application du décret n°2022-1534 du 08/12/2022 (décision implicite) et recours en indemnisation de préjudice	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame L	Madame L
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
03)	DOSSIER N° 2403804	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS
Titre de l'affaire	Refus de l'indemnité de sujétions REP en application du décret n°2022-1534 du 08/12/2022 (décision implicite) et recours en indemnisation de préjudice	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Madame B
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	

11 heures 30

04)	DOSSIER N° 2404128	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS
Titre de l'affaire	Refus de l'indemnité de sujétions REP en application du décret n° 2022-1534 du 08/12/2022 (décision implicite) et recours en indemnisation de préjudice	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame R	Madame R
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	
05)	DOSSIER N° 2505227	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS
Titre de l'affaire	Recours contre la décision du 07/03/2025 portant refus de l'indemnité de sujétions REP en application du décret n° 2015-1087 du 28/08/2015 et recours en indemnisation de préjudice	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame B	Madame B
Défendeur	MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG	
06)	DOSSIER N° 2503811	RAPPORTEUR: Monsieur Thomas GROS
Titre de l'affaire	Refus d'accorder l'indemnité de sujétions pour les fonctions d'accompagnant(e) d'élèves en situation de handicap dans un établissement relevant du programme « Réseau d'éducation prioritaire » prévue par le décret n° 2015-1087 du 28 août 2015 dans sa rédaction en vigueur jusqu'au 1er janvier 2023 (décision du 16/02/2025)	
	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur W	Monsieur W
Défendeur	RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE STRASBOURG	

tenue sous la présidence de Monsieur GROS, assisté
de Madame DEFFONTAINES et Madame DOBRY, Conseillères
En présence de Madame LECARD, Rapporteure publique
Monsieur HAAG, Greffier

11 heures 45

01) DOSSIER N° 2402399 RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY

Titre de l'affaire TVA 2019 et 2020 - Décision du 13 février 2024

Nom des parties

Demandeur DAKOTA PRODUCTION

Défendeur DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES RÉGION
GRAND EST & DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Représentants des parties

SOCIÉTÉ D'AVOCATS FIDAL (Cour)

02) DOSSIER N° 2404971 RAPPORTEURE: Madame Sabine DOBRY

Titre de l'affaire Impôt sur le revenu et amendes fiscales - Décision du 28 juin 2024

Nom des parties

Demandeur Monsieur M

Défendeur DIRECTEUR RÉGIONAL DES FINANCES PUBLIQUES RÉGION
GRAND EST & DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN

Représentants des parties

SOCIÉTÉ D'AVOCATS FIDAL (Cour)

Arrêté le 18/06/2026

Pour la présidente du tribunal empêchée,
le premier vice-président

Michel RICHARD

